

La gestion des matières résiduelles

Afin d'assurer une approche durable et responsable, la Ville s'engage à :



- S'assurer de l'application du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Pays-d'en-Haut dans la collectivité, les établissements municipaux et parcs publics.

La gestion des parcs et du patrimoine écologique

En permettant l'accessibilité et la conservation de milieux naturels, la Ville s'engage à :



- Encourager la plantation d'arbres incluant des arbres fruitiers;
- Promouvoir la protection des arbres morts en respectant la sécurité;
- Reconnaître et protéger les milieux écologiques sensibles (zones humides, plaines inondables, etc.);
- Établir une cartographie des secteurs à protéger;
- Éloigner les sources d'activités anthropiques des secteurs de valeur exceptionnelle;
- Étudier la possibilité d'acquérir des espaces de grande valeur écologique;
- Aménager et assurer l'accès à des parcs publics.

La gestion des nuisances

Afin de conserver et d'améliorer la qualité de vie, la réduction des préjudices sur la santé et sur l'environnement est primordiale. La Ville s'engage donc à :



- Identifier les secteurs problématiques et proposer des mesures de mitigation (écrans, végétaux, etc.);
- Préciser les normes d'aménagement des écrans tampons;
- Réévaluer le Règlement sur les nuisances physiques, sonores et visuelles;
- Établir des normes particulières relatives à l'architecture, l'affichage et l'implantation des bâtiments;
- Élaborer un plan pour le nettoyage des routes en milieu urbain et périurbain;
- Élaborer un plan de contrôle de l'herbe à poux.

Plan d'action

Pour atteindre ces objectifs, un plan d'action décrivant les activités prévues pour 2018-2021 est en cours de réalisation.

Cette Politique a été élaborée dans une perspective de développement durable et vise un ensemble de changements comportementaux pour mieux préserver l'environnement et préserver la qualité de vie de la population.



Penser nature

C'est envisager des changements à tous les niveaux tant collectivement que personnellement. Poursuivons notre engagement et posons des gestes concrets au quotidien. La collaboration de chacun fera le succès de cette politique environnementale dès maintenant... et pour longtemps.

Service de l'urbanisme et de l'environnement
88, chemin Masson
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0
Téléphone : 450 228-2543, Sans frais 1 855 228-2545
Courriel : env@lacmasson.com



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson



Politique environnementale

Mot du Comité consultatif sur l'environnement

La protection de l'environnement est une préoccupation majeure de nos sociétés développées. Nous sommes tous concernés par les enjeux des changements climatiques, la protection des plans d'eau et des bandes riveraines ou par la préservation de la biodiversité. Nous devons agir de façon proactive et responsable, afin de préserver notre environnement et notre qualité de vie.

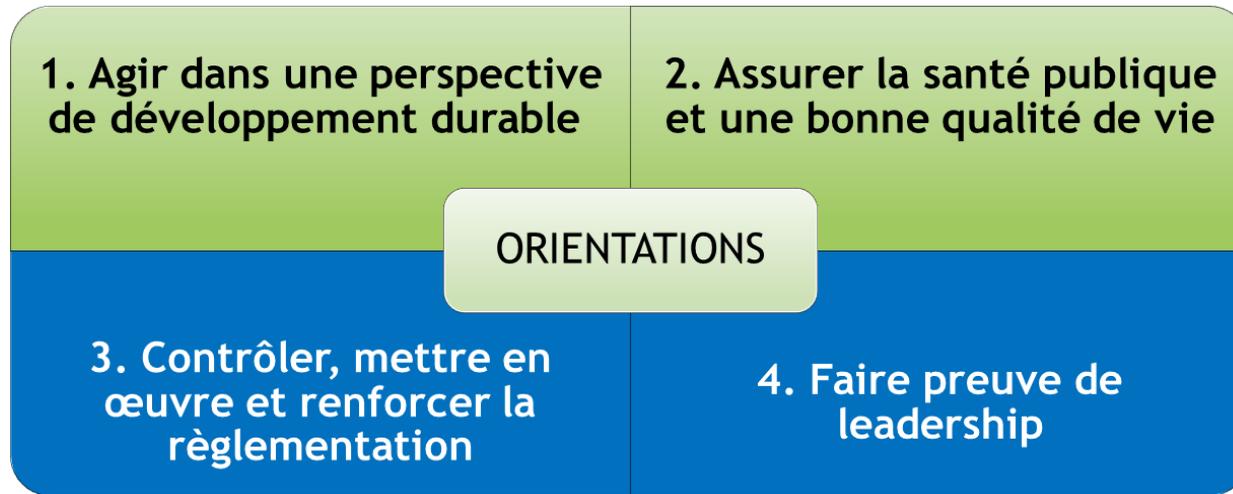
Le comité a entrepris en 2017 la démarche de conception de la **première Politique environnementale** de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. En se dotant d'une politique environnementale, la Ville fait un pas de plus vers l'intégration des valeurs et principes du développement durable. Ainsi, le conseil municipal intégrera, dans son mandat, des actions qui auront des impacts sur la qualité de l'environnement et le bien-être des citoyens.



La Politique environnementale a pour mission de fournir un guide de référence pour l'ensemble des gestes et décisions prises par et pour la population et les différents acteurs socio-économiques locaux du territoire en plaçant le développement durable au cœur des préoccupations de chacun des services municipaux.

Les orientations

L'énonciation de la Politique environnementale se traduit par de grandes orientations, des thèmes et des objectifs. Cette division structure la Politique et permet d'identifier les initiatives et les interventions inscrites dans son plan d'action.



Les thèmes

1. La gestion de l'eau
2. La gestion du sol
3. La gestion de l'air
4. La gestion des matières résiduelles
5. L'énergie
6. La gestion des parcs et du patrimoine écologique
7. La gestion des nuisances



Pour chacun de ces thèmes, des objectifs sont fixés dans le contexte des grandes orientations, pour atteindre des résultats concrets à moyen et long terme, en tenant compte des contraintes budgétaires.

Les objectifs

Les objectifs associés aux deux premières orientations sont énoncés, car les deux dernières orientations génèrent des objectifs de sensibilisation et de mise en œuvre de la réglementation s'appliquant à chaque thème.

La gestion de l'eau

Afin de préserver la ressource en eau (eau potable, eaux usées, eaux de ruissellement, etc.), la Ville entend :



- Réduire le gaspillage de l'eau potable;
- Offrir et distribuer en tout temps une eau potable de qualité;
- Optimiser l'assainissement des eaux usées;
- Protéger les plans d'eau ainsi que leur bande riveraine, les sources d'eau potable et les milieux humides;
- Contrôler les rejets des eaux usées, incluant la neige usée, dans le réseau pluvial et les cours d'eau;
- Limiter et contrôler l'eutrophisation causée par l'érosion, l'introduction de plantes et d'espèces indésirables, le phosphore, les excréments, les sédiments, etc.
- Assurer la gestion durable du bassin versant de la rivière Doncaster et des lacs du territoire.

La gestion du sol

Afin de préserver le sol sur son territoire couvrant une superficie de 99 km², la Ville tend à :



- Planifier l'étalement urbain en respectant le Plan d'urbanisme;
- Identifier les sources d'érosion des sols et mettre en place des mesures correctives, afin de contrôler l'érosion;
- Diminuer les risques de contamination des sols.

La gestion de l'air

Afin d'améliorer la qualité de l'air, la Ville s'engage à :



- Caractériser et diminuer les émissions de gaz à effet de serre produites par la Ville et la collectivité;
- Préserver le couvert forestier et les espaces verts;
- Optimiser et réduire les déplacements automobiles;
- Encourager les modes actifs de transport, tels que la marche et la bicyclette. Développer le réseau cyclable;
- Promouvoir le transport collectif; développer un service de navette touristique entre l'agglomération et les points d'intérêts;
- Favoriser l'usage des véhicules hybrides, électriques et de moindres cylindres et diminuer la dépendance aux carburants fossiles;
- Favoriser le remplacement des foyers à bois existants par des foyers homologués par l'EPA ou par des foyers écologiques afin de réduire la production de particules fines.

L'énergie

Afin de réduire la consommation d'énergie, la Ville projette de :



- Construire et rénover les bâtiments municipaux selon des pratiques écologiques reconnues;
- Optimiser la consommation d'énergie pour les usages municipaux;
- Soutenir des mesures encourageant la construction de bâtiments écoénergétiques (Novo climat, LEED, etc.);
- Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.